

AISNE'Partenaire

JUIN 2020 | #5

Lettre départementale à destination des élus et des communes



le Conseil départemental, acteur de proximité et de soutien aux communes.

La crise sanitaire fut une épreuve et un défi pour nous tous. Dans ce contexte, force est de constater, tout d'abord, que **les collectivités locales ont pleinement démontré toute leur utilité en jouant leur rôle** : celui d'être l'**acteur de proximité** pour aider et répondre aux besoins de nos concitoyens.

Cette crise a également remis en cause nos priorités et notre calendrier : l'organisation des élections municipales en fut grandement affectée. A l'issue de ce processus qui s'est étalé dans le temps, **je tiens à vous adresser toutes mes félicitations**. L'installation de tous les conseils municipaux redonne l'élan nécessaire au fonctionnement de notre démocratie locale.

Le Département est le partenaire privilégié des communes, c'est dire si le **lien qui unit nos collectivités est puissant et durable**. Je tenais par conséquent à vous réaffirmer **la solidité de la relation entre le Département et le bloc communal**, à l'occasion de votre installation dans ce nouveau mandat pour lequel je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite.

Concrètement, la mission du **Conseil départemental** est d'être le **chef de file des solidarités humaines et territoriales**. Au Département revient donc le rôle de structurer la cohésion entre les Axonais, en s'assurant qu'aucun d'entre nous n'est laissé pour compte. Au Département revient également de veiller à un développement harmonieux de nos territoires, de la ruralité jusqu'aux quartiers de nos villes.

Pour vous aider dans votre mandat et consolider notre relation, **Aisne Partenaire** est le support de communication des Département au service des élus de terrain du bloc communal. Grâce à celui-ci **vous découvrirez l'étendue de nos aides, techniques et financières, mais aussi de nos dispositifs d'accompagnement**.

Aisne Partenariat Voirie, Aisne Partenariat Investissement, Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA)... Voici **autant d'exemples des leviers que nous mettons à votre disposition, pour vous soutenir dans la concrétisation de vos projets locaux**. A vous maintenant de vous en saisir, afin de construire, ensemble, la réussite de l'Aisne, au service de tous les Axonais.

Vous pouvez compter sur le Conseil départemental, qui se tient et sera toujours à vos côtés.

Nicolas FRICOTEAUX
Président du Conseil départemental de l'Aisne



2 rue Paul Doumer - 02013 Laon Cedex
03 23 24 60 60

www.aisne.com

> **TOUTES LES AIDES DÉPARTEMENTALES**

> **VOS DEMANDES EN 3 CLICS**

> **ADICA SOUTIENT VOS PROJETS**



TOUTES LES AIDES

VOIRIE, ASSAINISSEMENT, SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS, LE DÉPARTEMENT PROPOSE DE NOMBREUSES AIDES FINANCIÈRES POUR ACCOMPAGNER VOS PROJETS.

AISNE PARTENARIAT VOIRIE (APV)

Créé en 2017, en remplacement du FDS, ce dispositif aide les collectivités adhérentes (communes et intercommunalités) à réaliser des opérations d'investissement de voirie (ouvrages d'art, traverses d'agglomération, aménagements de sécurité, etc.).

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Subvention de fonctionnement aux communes, regroupements de communes et associations pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

ACQUISITION DE MATÉRIEL

Aide à l'acquisition de mobilier, matériel de cuisine, défibrillateurs, auto-laveuses, sonorisation, vidéo-protection, matériel pédagogique, véhicules de service, tondeuses, tracteurs-tondeuses et lame de déneigement. Le matériel porté (débroussailleuse, tronçonneuse...) est exclu.

AIRES DE COVOITURAGE

Subvention à la création d'aires de covoiturage et à la signalisation inhérente.

AIRES POUR CAMPING-CAR (PROJETS STRUCTURANTS ET PROJETS LOCAUX)

Subvention allouée sous conditions : emplacement, équipements, aménagements paysagers, respect des cadres juridique et législatif, etc.

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIER URBAIN

Ces aménagements peuvent être inclus dans une opération globale d'aménagement de voirie (si aucun autre financement départemental).

ASSAINISSEMENT

Réseaux, création et/ou mise à niveau, reconstruction station d'épuration, assainissement non collectif - Aide à la mise en place d'équipements réduisant les rejets de pollution dans les milieux naturels. Sous conditions.

ATELIERS DE PRÉVENTION DES IMPAYÉS D'ÉNERGIE - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Aide allouée aux collectivités, CCAS, associations ou organismes (bailleurs sociaux) qui souhaitent mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux écogestes.

ACQUISITION DE LA VIDÉOPROTECTION

L'objectif de cette aide (API) est d'accompagner les collectivités pour les travaux de mise en œuvre des préconisations issues du schéma départemental de vidéoprotection élaboré par la Gendarmerie nationale.

Financement PRIORITAIRE

BIBLIOTHÈQUES : CONSTRUCTION, RÉHABILITATION, EXTENSION, ÉQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATISATION

Cette aide concerne les bibliothèques structurantes, les bibliothèques « relais » et les « points lecture ».

DÉCHETS : ÉQUIPEMENTS DE TARIFICATION INCITATIVE, DE PRÉVENTION, DE VALORISATION, DÉCHÈTERIES

Aide aux mesures en matière de prévention, de traitement et de valorisation des déchets. À la condition expresse qu'une démarche de tarification incitative soit engagée.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE : POTEAUX, RÉSERVES, ACCÈS POINTS D'EAU

Aide aux opérations visant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Financement PRIORITAIRE

EAU POTABLE : ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION ET TRAITEMENT, INTERCONNEXIONS

Aide aux opérations permettant de satisfaire, sur les plans qualitatifs et quantitatifs, les usages présents et à venir, en veillant à la protection et à la préservation de la ressource en eau. Sous conditions.

ÉQUIPEMENTS POUR LA PRATIQUE LIBRE DU SPORT : AIRES DE JEUX, TERRAINS MULTISPORTS, CITY STADES

Accompagnement des communes pour la création ou la réhabilitation de structures favorisant la pratique libre du sport.

EROSION ET LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT

Aide aux collectivités qui veulent réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les ressources en eau et les milieux aquatiques.

FONDS DÉPARTEMENTAL D'ANIMATION LOCALE (FDAL)

Le Département peut apporter, ponctuellement et dans le cadre de ses compétences, son concours financier à l'organisation de manifestations locales.

MAINTIEN DU COMMERCE EN ZONE RURALE

Aide pour conforter l'offre commerciale et artisanale de proximité nécessaire en zones rurales lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente.

MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFSSIONNELLES OU CENTRE DE SANTÉ COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL

Aide pour favoriser et encourager la création de maisons de santé pluriprofessionnelles labellisées ou non labellisées.

Financement PRIORITAIRE

DU DÉPARTEMENT

ET CULTURELLES, REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES, TOURISME...

MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES (PROJETS LOCAUX ET PROJETS STRUCTURANTS)

Aide pour la réalisation de travaux de création, de requalification et d'extension de meublés de tourisme et chambres d'hôtes communaux, classés tourisme.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Département peut apporter son concours aux organisateurs de manifestations (niveaux national ou international) dont le caractère présente un intérêt particulier et promotionnel pour le Département.

PATRIMOINE : TRAVAUX SUR ÉDIFICES ET OBJETS MOBILIERS CLASSÉS (MONUMENTS HISTORIQUES) (PROJETS STRUCTURANTS)

Aide pour accompagner les travaux ou interventions sur des édifices ou objets classés, ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le Patrimoine d'Etat est inéligible.

Financement PRIORITAIRE

PATRIMOINE RURAL ET NON PROTÉGÉ (PROJETS LOCAUX)

Accompagnement des communes pour des travaux (dont ceux de sécurisation) réalisés sur les églises non classées, non répertoriées, les chapelles et monuments aux morts ou commémoratifs, les objets mobiliers ou pour la restauration d'œuvres d'art (l'acquisition d'œuvres est inéligible).

PISCINES : CONSTRUCTION ET RÉHABILITATION

Aide à la création et la réhabilitation d'équipements de loisirs aquatiques et de piscines.

PROJETS ET ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS

Soutien accordé pour les hébergements-hors meublés et chambres d'hôtes- situés près d'un site à potentiel, permettant de renforcer les retombées économiques et de notoriété pour le territoire.

RANDONNÉE (PROJETS LOCAUX ET PROJETS STRUCTURANTS)

Le Département assure la mise en œuvre et le suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il accompagne la mise en place d'équipements de valorisation sur plus de 300 circuits de randonnée pédestre et VTT.

REGROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX ET TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Subvention à l'acquisition de matériel et aux travaux d'investissement des regroupements pédagogiques intercommunaux du premier degré, en milieu rural (construction ou aménagement).

RÉHABILITATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX, AMÉLIORATION DE PATRIMOINE POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS

Aide pour maintenir ou développer une offre locative de proximité et de qualité, notamment dans les zones rurales et centres-bourgs.

RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COUVERTS OU NON

Aide pour les travaux répondant aux normes d'utilisation des fédérations sportives. Cette aide comprend également le soutien aux travaux sur des équipements sportifs couverts conventionnés, utilisés par les collégiens 20h par semaine.

Financement PRIORITAIRE

SALLES CULTURELLES ET MUSÉES

Aide pour les divers travaux de réhabilitation ou de création concernant les salles culturelles (cinémas, salles de spectacles) ou musées.

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ALTERNATIVE

Aide aux communes et intercommunalités qui souhaitent construire, rénover, aménager leurs bâtiments ou installer des équipements de production d'énergie alternative.

TRAVAUX DIVERS SUR BÂTIMENTS PUBLICS (PROJETS LOCAUX)

Aide pour accompagner les collectivités qui souhaitent construire, rénover ou aménager des bâtiments propriétés de la commune.

TRAVAUX SUR SALLES POLYVALENTES, COMMUNALES OU ASSOCIATIVES (PROJETS LOCAUX)

Accompagnement des communes pour tous travaux de réhabilitation sur les salles polyvalentes, communales ou associatives. Cette aide peut également concerner des projets de construction.

VÉLOROUTES VOIES VERTES (PROJETS STRUCTURANTS)

Aide du dispositif API pour l'aménagement de vélotoutes voies vertes.

NOUVELLES AIDES EXCEPTIONNELLES SUITE COVID 19

Soutien exceptionnel à la filière culturelle

Avec le COVID 19, toutes les manifestations culturelles (petites ou grandes) ont été impactées... **Le Conseil départemental prolonge la date de réception des projets «Manifestations culturelles été 2020» pour soutenir les structures d'animation culturelle axonaises. Les candidatures peuvent être déposées en ligne jusqu'au 31 août juin 2020** sur la Plateforme XDemat ou à l'adresse suivante <https://aisne.com/a-votre-service/demarches-et-formulaires/ap-pels-a-projets>

Soutien à notre jeunesse axonaise

Le Département met en place un dispositif au service de la réussite des jeunes Axonais. En contrepartie d'un **engagement citoyen au sein des Collectivités Locales** (communes ou EPCI), associations voire le SDIS, **les jeunes se verront attribuer des aides financières** pour, par exemple, passer leur permis de conduire ou acquérir du matériel informatique.

Plus d'informations sur ce dispositif sur <https://www.aisne.com/aides>

BON A SAVOIR

LE DEPARTEMENT A VOTRE SERVICE

VOS ARCHIVES PAPIERS PRENNENT TROP DE PLACE, vous voulez participer à la conservation de notre mémoire collective ? Les Archives départementales assurent la formation pour la conservation dans de bonnes conditions, la collecte, le classement et la communication de vos archives communales ou intercommunales.

03 23 24 60 64 / archives@aisne.fr

ALIMENTEZ VOS BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES EN LIVRES, bandes-dessinées, expositions, contenus numériques ; bénéficiez d'un programme complet de formations ou soyez accompagnés dans vos projets. Devenez adhérent de la Bibliothèque Départementale de l'Aisne.

03 23 24 98 30 / <http://bibliotheque.aisne.com>

MARCHÉS PUBLICS, FLUX COMPTABLES, CONTRÔLE DE LÉGALITÉ, REMPLACEZ À COÛT RÉDUIT VOS NOMBREUX DOCUMENTS par des fichiers ou des flux numériques. La SPL (société publique locale) Xdemat développe des outils de dématérialisation simples et performants, qu'elle met à disposition de ses adhérents.

03 23 24 60 43 / support02@spl-xdemat.fr

DÉVELOPPEZ OU ÉTOFFEZ VOTRE OFFRE TOURISTIQUE

L'Agence Aisne Tourisme vous apporte toute son expertise et vous accompagne dans la concrétisation de vos projets.

03 23 27 76 76 / <https://www.aisne-tourisme-pro.com/>

PROCÉDEZ AU CONTRÔLE SANITAIRE DE VOTRE RESTAURATION COLLECTIVE, les équipes du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche sont à votre service ! Son expertise est reconnue en France et dans plus de 20 pays.

03 23 24 06 00 / ldar@aisne.fr

GAZ, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, FIBRE OPTIQUE... UN SEUL INTERLOCUTEUR : L'UNION DES SECTEURS D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE. L'USEDA interviendra dans le champ des compétences qui lui auront été transférées et à l'intérieur de son périmètre.

03 23 27 15 80 / www.useda.fr

L'ADICA ACCOMPAGNE VOS PROJETS

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE.....

Le Département vous soutient en apportant des aides financières directes ; Bénéficiez de l'accompagnement de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne en devenant adhérent.

Créée à l'initiative du Département, l'ADICA accompagne les communes et les intercommunalités adhérentes dans leurs travaux de voirie et de bâtiments (conception des projets, montage des dossiers de subventions, suivi des travaux, sécurisation des procédures administratives...).

L'ADICA accompagne ses adhérents dans de nombreux domaines : voirie et réseaux divers, aménagement des espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments publics, économie d'énergie, patrimoine historique et monumental, informatique, gestion du domaine public, achat de biens immobiliers, biens sans maîtres ou en péril.

Un appui indispensable pour les collectivités confrontées à la complexité des réglementations administratives.

Les technologies numériques ont ouvert de nouvelles perspectives dans les apprentissages et les espaces numériques de travail se généralisent de plus en plus. L'ADICA propose des missions de conseil pour accompagner ses adhérents dans l'installation d'ENT dans les écoles, et les conseiller sur le matériel et sa maintenance. Cette expertise couvre l'ensemble des domaines : relations avec les fournisseurs d'accès à internet, réseau interne (câblage, wifi ...), achat de matériel et de logiciels, exploitation et maintenance des systèmes.

03 23 24 99 99 / www.adica.fr

6 ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

613 COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

1 250 OPÉRATIONS
MENÉES

16 M€
DE TRAVAUX



aisne.com 

FAIRE VOTRE DEMANDE D'AIDE en 3 CLICS

1 JE CONSULTE LE GUIDE DES AIDES EN LIGNE

2 JE RENTRE MES CRITÈRES DE RECHERCHE :

- Une **recherche par types de bénéficiaires** (je suis une collectivité, un senior, une personne en difficulté...) et/ou **par domaines** (culture, éducation, patrimoine, sport, voirie...)



3 JE CONSULTE LA FICHE PRATIQUE DE L'AIDE, JE REMPLIS MON DOSSIER EN LIGNE

J'y retrouve toutes les informations dont j'ai besoin : descriptif de l'aide, critères d'éligibilité, document à consulter (PDF), documents à fournir, formulaires à compléter, lien vers la plateforme xdemat ... je n'ai plus qu'à constituer mon dossier (si ma commune est éligible) et le valider.



RETROUVEZ TOUTES LES AIDES DU DÉPARTEMENT POUR RENSEIGNER VOS ADMINISTRÉS
(séniors, personnes en difficultés, personnes en situation de handicap, etc.),
ASSOCIATIONS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES DE VOTRE TERRITOIRE

Tous les numéros de votre lettre d'information sur
www.aisne.com - RUBRIQUE PUBLICATIONS -

